

DÉCISION DU MAIRE N° 2023/08/116

Objet : Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation avec le producteur Soulful Sounds

Le Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 10 juillet 2020 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu le souhait de la commune de Vire Normandie d'organiser un spectacle à La Halle Michel Drucker,

Décide

De donner son accord à la signature d'un contrat de cession de droits d'exploitation d'une prestation de spectacle vivant, conclu avec le producteur Soulful Sound, domicilié 74 quai Vendevre, 14000 Caen, représenté par Océane BARON, en sa qualité de présidente, pour l'organisation d'un concert du groupe « THE SOULFUL DEVIANTS », qui aura lieu à La Halle Michel Drucker, 1 rue des Halles, 14500 Vire Normandie, le vendredi 10 novembre 2023 à 20h30, et ce pour un montant total de 1750 € (TVA non applicable).

Pour ce concert, une billetterie sera ouverte, au tarif 2023 de la grille C.

Fait à Vire Normandie, le 11 août 2023

Pour Le Maire de Vire Normandie
empêché et par délégation,
Le premier adjoint,

Gérard MARY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20230811-DM202308116-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/08/2023

Publication : 16/08/2023

Décision du Maire n°2023/08/116 du 11 août 2023

